

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et l'abrogation des cartes communales des communes de Saint Briec des Iffs, Les Iffs et Saint-Thual,

En application de l'arrêté n°ARR_URBA_01_2024 du 23 mai 2024 du président de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR), autorité désignée organisatrice de l'enquête, une enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CCBR et sur l'abrogation des cartes communales des communes de Saint Briec des Iffs, Les Iffs et Saint-Thual est organisée du 24 juin 2024 à 09h00 au 25 juillet 2024 à 12h00.

M Gérard BESRET, Mme Michèle PHILIPPE et Mme Floriane LE ROY-VIAS ont été désignés commissaires enquêteurs par le Tribunal Administratif de Rennes.

Durant l'enquête, les lieux d'enquête où la commission d'enquête tiendra ses permanences sont listées ci-dessous :

Lieux d'enquête	Jours et heures des permanences
La-Chapelle-aux-Filtzméens (Communauté de communes et siège de l'enquête publique)	<ul style="list-style-type: none">Le lundi 24 juin de 09h00 à 12h00Le jeudi 25 juillet de 09h00 à 12h00Le lundi 24 juin de 14h00 à 17h00
Mairie de Tinténiac	<ul style="list-style-type: none">Le vendredi 19 juillet de 09h00 à 12h00
Mairie de Combourg	<ul style="list-style-type: none">Le jeudi 4 juillet de 14h00 à 17h00Le mardi 16 juillet de 14h00 à 17h00Le jeudi 27 juin de 09h00 à 12h00
Mairie déléguée de Lanhélin (Mesnil Roc'h)	<ul style="list-style-type: none">Le mardi 9 juillet de 14h00 à 17h00Le vendredi 5 juillet de 14h00 à 17h00
Mairie de La Baussaine	<ul style="list-style-type: none">Le lundi 22 juillet de 09h00 à 12h00Le jeudi 27 juin de 14h30 à 16h30
Mairie de Cuguen	<ul style="list-style-type: none">Le jeudi 4 juillet de 09h00 à 12h00Le vendredi 5 juillet de 09h00 à 12h00
Mairie de Dingé	<ul style="list-style-type: none">Le mardi 9 juillet de 09h00 à 12h00Le mardi 16 juillet de 09h00 à 12h00
Pleugueneuc	<ul style="list-style-type: none">Le lundi 22 juillet de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du PLUi et l'avis émis par l'Autorité environnementale, sera consultable sur le site internet <https://urbanisme.bretagneromantique.fr/>, sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5413> sur un poste informatique mis à disposition au siège de l'enquête publique et dans les lieux de permanence de l'enquête publique cités ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :

- Par écrit : les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête papiers aux jours et horaires d'ouverture des lieux d'enquête publique indiqués à l'article 4.
- Par écrit et par oral : auprès de la commission d'enquête lors des permanences indiquées à l'article 5.
- Par voie postale : à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête - 22, Rue des Coteaux - 35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS

Ces correspondances seront annexées au registre d'enquête papier du siège de l'enquête la Communauté de Communes Bretagne romantique et tenues à la disposition du public, tout au long de l'enquête publique, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

- Par courriel : les observations et propositions pourront être communiquées à l'adresse suivante : enquete-publique-5413@registre-dematerialise.fr
- Par le registre dématérialisé : les observations et propositions pourront être directement formulées via le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5413>

Ces observations et propositions seront consultables tout au long de l'enquête sur le registre dématérialisé.

Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, au siège de l'enquête publique, dans les conditions habituelles d'accès au public et sur le site internet <https://urbanisme.bretagneromantique.fr/>.

A l'issue de la procédure d'enquête, le projet de PLUi éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de la CCBR et les cartes communales des trois communes concernées seront abrogées,

Des renseignements complémentaires peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la CCBR : 22, Rue des Coteaux, 35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS (Tél. : 02 99 45 23 45 et Courriel : urbanisme@bretagneromantique.fr).